

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant ou utilisant à des degrés divers la langue française, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées, engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme « francophonie » est couramment utilisé pour désigner le mouvement qui travaille à donner à ceux qui utilisent un véhicule linguistique commun, le français, un cadre organisé et des structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Même si les pays participant aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne constituent pas pour autant une entité homogène, ni socioculturellement, ni politiquement, ni économiquement. La diversité des cultures et des langues nationales représentée au sein du monde francophone, constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui

favorise l'évolution et les orientations de la Francophonie.

Ce désir de regroupement des francophones à travers le monde a conduit à la création, sur le plan international, de plusieurs institutions intergouvernementales, dont la plus importante est l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), de même que d'organisations et d'associations non gouvernementales.

La participation du gouvernement canadien

Le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et à l'essor de ses nombreuses institutions. L'épanouissement du fait français au Canada et son expansion au niveau international ont servi de motivations profondes à la collaboration canadienne.

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, la participation du Canada à la Francophonie constitue un élément fondamental et permanent de sa politique étrangère. Soucieux de mettre en valeur les différents aspects des réalités du pays, le gouvernement canadien entend valoriser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur le fait français et employer la langue française comme moyen de communication, de coopération et de rapprochement entre les peuples qui l'utilisent à divers degrés. Dans ce contexte, il a